

0312686B
ACADEMIE DE TOULOUSE
LPO LYCEE DES METIERS SAINT-EXUPERY
1 PLACE ALAIN SAVARY
31703 BLAGNAC CEDEX
Tel : 0534364240

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 8
Année scolaire : 2019-2020
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 22

Le conseil d'administration

Convoqué le : 20/09/2019

Réuni le : 01/10/2019

Sous la présidence de : Herve Ameziane

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à TOULOUSE , dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Nombre: 1

Libellé de la délibération :

SORTIE PEDAGOGIQUE FACULTATIVE: TOULOUSE CITE DE L'ESPACE: Une sortie facultative, payante est prévue à la Cité de l'Espace en mars ou avril 2020. Cette sortie concernera 3 classes de seconde soit 108 élèves et 6 accompagnateurs. Le budget prévisionnel incluant le transport (coût des 2 bus: 502€) et l'animation de différents ateliers pédagogiques (coût de 1572€) s'élève au total à 2074€. Il est prévu une participation des familles de 5€ par élève soit 540€ au total et une participation du lycée de 1534€.

Résultats du vote

| | |
|----------------------|----|
| Suffrages exprimés : | 22 |
| Pour : | 22 |
| Contre : | 0 |
| Abstentions : | 0 |
| Blancs : | 0 |
| Nuls : | 0 |

BIEN_20192020_8_0312686B_191011011813

0310094J

ACADEMIE DE TOULOUSE
RECTORAT ACADEMIE DE TOULOUSE
75 RUE SAINT ROCH
31077 TOULOUSE CEDEX 4

BORDEREAU D'INSTRUCTION

Objet de l'acte : Financement des voyages scolaires SORTIE PEDAGOGIQUE F

Etablissement émetteur de l'acte : LPO LYCEE DES METIERS SAINT-EXUPERY-0312686B

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement de l'acte : 8

Année scolaire : 2019-2020

Pour le recteur, et par délégation du préfet de Région

Décision : Validation sans observation

Commentaire :

Pièce(s) jointe(s) : Non

Observations :